

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1<sup>er</sup> février 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :

Jean-François Couture, conseiller

Claudette Trudel-Bédard, conseillère

Julie Bertrand, conseillère

Caroline Poisson, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Paméla Martin

Rés. 2021-02-025 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence a été prolongé pour des périodes additionnelles par les décrets numéro 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020; 917-2020; 925-2020; 948-2020; 965-2020; 1000-2020; 1023-2020; 1051-2020; 1094-2020; 1113-2020; 1150-2020; 1168-2020; 1210-2020; 1242-2020; 1272-2020; 1308-2020; 1351-2020; 1418-2020; 1420-2020; 1-2021; 3-2021; 31-2021 et jusqu'au 5 février 2021 par le décret 59-2021;

CONSIDÉRANT que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité est présentement en zone rouge et que les réunions du conseil municipal doivent être tenues à huis clos afin d'éviter les rassemblements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos par visioconférence et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-026 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu

unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2021
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et des dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Nomination du maire suppléant
8. Renouvellement de prêts
  - A) Soumissions pour l'émission de billets
  - B) Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 622 600\$ qui sera réalisé le 9 février 2021
9. Ordre des CPA du Québec/cotisation annuelle de la directrice générale
10. Assurances 2021-2022 - Renouvellement des assurances générales
11. Desjardins Jeunes au Travail/Demande d'aide financière
12. Adoption du rapport annuel pour l'année 2020 de la Régie des Incendies du Centre-Mékinac
13. Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Exploitation d'une sablière sur le lot 4 757 428
14. Plan d'optimisation des ressources de la Corporation de Transport Adapté de Mékinac
15. Statistiques Canada/Recensement 2021
16. Soumissions pour achat de compteurs d'eau
17. Soumissions pour le remplacement du système postal
18. Lignée RR2/Demande d'aide financière démarrage d'entreprise
19. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de la

contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour la réfection du collecteur d'égout de la rue Bédard ainsi que la réfection des égouts sanitaire et pluvial, de la conduite d'aqueduc et de la chaussée de la rue Bédard

20. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour la réfection des égouts sanitaire et pluvial, de la conduite d'aqueduc et de la chaussée de la rue Bédard

21. Questions de l'assistance

22. Affaires nouvelles

A) Projets spéciaux

- 1) Achat d'un mur d'escalade pour le parc Saint-Jean
- 2) Construction d'une maisonnette pour le parc Saint-Jean
- 3) Supports à vélos

B) Demande de Déneigement Simon

23. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-027 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2021

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre et des séances extraordinaires du 7 décembre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Correspondance janvier 2021**

### **Fédération Québécoise des Municipalités**

Lors du point de presse du premier ministre celui-ci a annoncé qu'à compter du 9 janvier un couvre-feu sera obligatoire jusqu'au 8 février 2021. Seuls les déplacements essentiels seront permis. Concernant les bureaux municipaux, le télétravail sera obligatoire jusqu'au 8 février 2021 à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par la municipalité pour la poursuite des activités. Il demande aussi aux bibliothèques d'ouvrir leurs portes avec distanciation afin de permettre aux étudiants d'utiliser leurs locaux pour l'accès internet.

**Ministre déléguée à l'Éducation, Ministre responsable de la Condition féminine,  
Député de Brome-Missisquoi**

Le MDEMRCF nous informe qu'une aide financière maximale équivalent à 66.66% des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 197 254\$ nous sera versé dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives. Il est à noter que 98 627 \$ proviennent du gouvernement du Québec et que 98 627\$ sont accordés par le gouvernement du Canada.

#### **Ministère des Transports du Québec**

Le MTQ nous envoie un accusé de réception pour la résolution 2021-01-008 concernant les dépôts de garantie pour nos demandes de travaux n'excédant pas 10 000\$ pour la saison 2021.

#### **Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande de M. Gaudreault et que le numéro 430326 lui ai attribué. Celui-ci doit fournir à la CPTAQ les documents manquants afin de poursuivre l'analyse du dossier.

#### **Groupement Forestier de Champlain Inc.**

Le GFC nous informe que l'AGA de 2020 sera reporté à l'été ou l'automne 2021 vue les circonstances.

#### **Femmes de Mékinac**

Les Femmes de Mékinac nous envoie leur programmation hiver-printemps 2021 en détails. Les activités se déroulerons par Visioconférence. Ne pas oublier le 8 mars la journée internationale des droits des femmes.

#### **Mini-Scribe**

Le MS nous rappelle des dates à retenir. Le 15 février pour la déclaration d'intérêts pécuniaires; 28 février dernier jour pour adopter un règlement relatif à l'épandage de déjections animales, de boue ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers; au cours du mois de février le rôle de perception, les avis d'évaluation et comptes de taxes, et la répartition des sommes payables à la MRC. De plus il nous informe de la nouvelle indexation des droits de mutation que nous devons changer pour l'année 2021.

#### Rés. 2021-02-028 : Dépôt de la correspondance de janvier 2021

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2021-02-029 : Approbation des comptes de janvier 2021

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier au montant de 416 306,88 \$.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Questions de l'assistance

Aucune question.

### Rés. 2021-02-030 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseiller au siège numéro 5,

- a) maire suppléant pour les neuf prochains mois.
- b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2021-02-031 : Soumissions pour l'émission de billets

#### **Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	1 <sup>er</sup> février 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 février 2021
Montant :	622 600 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 février 2021, au montant de 622 600 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

36 900 \$	1,24000 %	2022
37 500 \$	1,24000 %	2023
38 200 \$	1,24000 %	2024
38 800 \$	1,24000 %	2025
471 200 \$	1,24000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,24000 %

2 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

36 900 \$	1,49000 %	2022
37 500 \$	1,49000 %	2023
38 200 \$	1,49000 %	2024
38 800 \$	1,49000 %	2025
471 200 \$	1,49000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,49000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

36 900 \$	0,60000 %	2022
37 500 \$	0,70000 %	2023
38 200 \$	0,85000 %	2024
38 800 \$	1,05000 %	2025
471 200 \$	1,20000 %	2026

Prix : 98,49900

Coût réel : 1,50926 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 9 février 2021 au montant de 622 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 301-2012 et 308-2013. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Rés. 2021-02-032 : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 622 600\$ qui sera réalisé le 9 février 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 622 600 \$ qui sera réalisé le 9 février 2021, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
301-2012	57 800 \$
308-2013	349 600 \$
308-2013	215 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 301-2012 et 308-2013, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 février 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 février et le 9 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>36 900 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>37 500 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>38 200 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>38 800 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>39 300 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>

2026.	431 900 \$	(à renouveler)
-------	------------	----------------

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 301-2012 et 308-2013 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de  **cinq (5) ans**  (à compter du 9 février 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-033:    Ordre des CPA du Québec/cotisation annuelle de la directrice générale

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la cotisation annuelle de la directrice générale à l'Ordre des CPA du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-034 :    Assurances générales/Renouvellement 2021-2022

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de FQM Assurances pour les assurances générales de la municipalité pour la période du 15 février 2021 au 15 février 2022 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de 60 071 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de FQM Assurances au nom de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité de Sainte-Thècle au montant de 60 071 \$ pour la période du 15 février 2021 au 15 février 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-035:    Desjardins Jeunes au Travail/Demande d'aide financière

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière au programme Desjardins Jeunes au Travail pour deux emplois étudiants pour le camp de jour et l'entretien des parcs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-036 :    Adoption du rapport annuel pour l'année 2020 de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

CONSIDÉRANT que Christian Paré, directeur incendie de la RICM, a préparé le rapport



annuel du service d'incendie de notre municipalité :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de ce rapport du service d'incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport annuel pour l'année 2020 préparé par le directeur de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour la Municipalité de Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-037 : Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)/Exploitation d'une sablière sur le lot 4 757 428

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande à Jean-Luc Dontigny enr. de renouveler sa demande d'autorisation pour l'exploitation de sa sablière.

CONSIDÉRANT que la sablière de Jean-Luc Dontigny enr., située sur le lot 4 757 428 en bordure du chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle, est en opération depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appui la demande de Jean-Luc Dontigny enr. auprès de la CPTAQ pour le renouvellement d'autorisation d'exploitation d'une sablière sur le lot 4 757 428 sur le côté nord-ouest du chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-038 : Plan d'optimisation des ressources de la Corporation de Transport Adapté de Mékinac

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec demande à la Corporation de Transport Adapté de Mékinac de fournir de la part de chacune des municipalités qu'elle dessert une résolution qui appuie leur plan d'optimisation des ressources pour les services de transport adapté;

CONSIDÉRANT que la Corporation de Transport Adapté de Mékinac est déjà optimisée de façon optimale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie le plan d'optimisation des ressources de la Corporation de Transport Adapté de Mékinac.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2021-02-039 : Statistiques Canada/Recensement 2021

CONSIDÉRANT qu'un recensement de la population sera effectué en 2021 par Statistiques Canada;

CONSIDÉRANT que ce recensement procure environ 32 000 emplois temporaires au pays;

CONSIDÉRANT que les données amassées sont utiles à la prise de décision par les différents paliers de gouvernement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement .gc.ca](http://www.recensement.gc.ca) puisque les données exactes et complètes du recensement soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2021-02-040 : Soumissions pour l'achat de compteurs d'eau

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité d'installer des compteurs d'eau dans les institutions, commerces et industries ainsi que sur un pourcentage des résidences;

CONSIDÉRANT les offres reçues de Les Compteurs Lecompte et de Réal Huot;

CONSIDÉRANT que ceux-ci offrent des compteurs d'eau à un prix équivalent, mais que les frais annuels sont beaucoup moins élevés sur la soumission de Réal Huot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète pour un montant maximal de 30 000\$ plus taxes des compteurs d'eau auprès de l'entreprise Réal Huot.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Rés. 2021-02-041 : Soumission pour le remplacement du système postal

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Delcom Solutions et de SBM Digitec pour le remplacement du système postal;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se doter d'un système plus performant que le système actuel;

CONSIDÉRANT que Delcom Solutions nous offre un système PostBase 45 reconditionné à l'achat au coût de 3 495\$ plus taxes, ce qui revient moins cher que la location d'un système postal neuf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète un système postal reconditionné PostBase 45 au coût de 3 495\$ plus taxes de Delcom Solutions.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-042 : Lignée RR2/Demande d'aide financière pour le démarrage d'entreprise

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Lignée RR2 pour le démarrage d'entreprise;

CONSIDÉRANT que l'entreprise utilise un local qui n'était pas occupé auparavant, mais qu'il n'y a pas encore d'emplois autre que ceux de la famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Caroline Poisson et il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'accorder une aide financière au démarrage d'entreprise de 3 000\$ à Lignée RR2 et cette aide financière sera versée dans 6 mois.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-043 : Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour la réfection du collecteur d'égout de la rue Bédard ainsi que la réfection des égouts sanitaire et pluvial, de la conduite d'aqueduc et de la chaussée de la rue Bédard

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL-BÉDARD ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts

- fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
  - La municipalité s'engage à atteindre le seul minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
  - La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-044 : Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour la réfection des égouts sanitaire et pluvial, de la conduite d'aqueduc et de la chaussée de la rue Bédard

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-FRANÇOIS COUTURE, APPUYÉ PAR JULIE BERTRAND ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2021-02-045 : Achat d'un mur d'escalade pour le parc Saint-Jean

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de bonifier l'offre de services et loisirs au parc Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la subvention possible de l'Unité Régional de Loisir et de Sport de la Mauricie pour 75% du coût, jusqu'à un maximum de 9 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolument unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète un mur d'escalade G70169B de l'entreprise Mille-Pattes au coût de 10 995\$ plus taxes conditionnellement à la réception de l'aide financière de l'URLS de la Mauricie pour 75% du montant de cet achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-046 : Construction d'une maisonnette au Parc Saint-Jean

CONSIDÉRANT l'offre de bénévoles pour la construction d'une maisonnette au Parc Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que les matériaux seraient offerts sous forme d'un don de la CJS de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'il serait de la responsabilité de la municipalité d'aller chercher la maisonnette chez les bénévoles et de l'installer au Parc Saint-Jean aux frais de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le don d'une maisonnette construite par des bénévoles pour le Parc Saint-Jean et assume le transport et l'installation de cette maisonnette au Parc Saint-Jean aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-047 : Don de supports à vélos

CONSIDÉRANT le don de 3 supports à vélos de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte le don de 3 supports à vélos de la MRC de Mékinac et installe ces supports à vélos aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-02-048: Levée de la séance

À 8 heures 7 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière